

Règlement sur le service des bouches à feu, approuvé par le ministre de la guerre le 17 avril 1869

Type de contenu : Texte

Type de support : Volume

Titre(s) : Règlement sur le service des bouches à feu, approuvé par le ministre de la guerre le 17 avril 1869 [Texte imprimé] : titres I -II : Titres III, IV, V et VI

Autre(s) responsabilité(s) : France, Ministère de la guerre 1791-1936) - Éditeur scientifique

Publication : Paris [Strasbourg] : Impr. de veuve Berger-Levrault [1870]

Description matérielle : 2 tomes en 1 vol. (X-223, 229 p.) ; 13 cm

Note sur le contenu : Titre I : Service des bouches à feu sur affuts de campagne. - Titre II : Service du canon de 4 rayé e montagne. - Titre III : Service des bouches à feu sur affuts de siège.- Titre IV : Service des bouches à feu sur affuts de place.- Titre V : Service des bouches à feu sur affuts de cote.- Titre VI : Service des mortiers.

Sujet - Nom commun : Canons

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Règlements